

Nom du projet : Appui à l'Assemblée nationale du Mali, mddiakite@yahoo.fr

Durée : janvier 2004- décembre 2007

Budget : 553.933 US \$

Contexte et justification

En mars 1991, le Mali a adopté la voie du pluralisme politique après les événements de mars 1991. Au cours de la période de transition de 14 mois, une nouvelle Constitution (ouvrant l'ère de la troisième République) a été adoptée par référendum et promulguée le 25 février 1992.

Cette Constitution a posé les bases juridiques et institutionnelles de l'encrage d'un Etat de droit. Elle établit un régime de séparation et de collaboration des différents pouvoirs législatifs, exécutif et judiciaire. Ainsi aux termes de la nouvelle Constitution, les pouvoirs de l'Exécutif sont affirmés par la possibilité d'utilisation de la procédure de la dissolution et son droit d'intervention dans la procédure législative. Quant au pouvoir judiciaire, son indépendance à l'égard du Législatif et de l'Exécutif est mise en exergue dans l'article 81.

Elle réaffirme également l'ensemble du dispositif permettant au Parlement de contrôler l'action du Gouvernement (art 78, 79) en prévoyant notamment les mécanismes désormais classiques de la mise en cause de la responsabilité du Gouvernement.

L'Assemblée Nationale du Mali dans le contexte général marqué par une situation économique difficile, la relative jeunesse des institutions politiques pluralistes et le faible niveau de la culture politique démocratique devrait selon ses responsables, participer à la recherche de la cohésion nationale et sociale. Cependant, l'Assemblée Nationale découvre très vite pour paraphraser son Président qu'elle « a des missions dont elle n'a pas les moyens ».

L'équilibre voulu par la Constitution et pratiqué par les principaux responsables des institutions de la République reste marqué par des difficultés entre autres :

- la faible proportion des propositions de lois (initiées par les Députés) par rapport aux projets de lois (initiés par le gouvernement) dans les lois adoptées et promulguées ;
- le niveau de plus en plus important des lois d'habilitation dans la pratique législative ;
- le niveau d'information inégal entre l'Assemblée et le Gouvernement qui pèse sur le travail parlementaire,
- le manque de visibilité des résultats des députés dans leurs fonctions,
- la faiblesse de l'appui des services administratifs de l'Assemblée Nationale aux députés dans l'exercice de leurs fonctions.

Objectifs globaux

L'objectif de développement du projet est de contribuer à l'amélioration de la gouvernance au Mali et en particulier à l'Assemblée Nationale à travers le renforcement de ses capacités afin de permettre aux députés de mieux exercer leurs fonctions de législateurs et de contrôle de l'action gouvernementale.

Stratégie de mise en oeuvre

La stratégie retenue pour atteindre l'objectif de développement visé comporte deux principaux axes :

- Améliorer le cadre de travail des Députés au plan juridique, organisationnel et logistique ainsi que les capacités intrinsèques de ceux-ci à assumer leurs fonctions,
- Améliorer les capacités de l'Administration parlementaire à fournir aux Députés les services d'appui dont ils ont besoin pour accroître de manière substantielle leurs performances dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette stratégie sera mise en œuvre dans le cadre d'une approche participative et d'un séquençage des réformes.

Résultats attendus

- Aider les Députés à assumer pleinement leurs rôles de législateur et de contrôleur de l'action gouvernementale
- Une Assemblée performante avec des parlementaires bien formés, informés et appuyés efficacement dans l'exécution de leurs charges.

Partenaires

Fondation Konrad Adenauer, Programme de Gouvernance Partagée de l'USAID, Coopération Belge.

Bénéficiaires

Parlementaires